

AGENCE de MONTARGIS

Route de Chaumont
45120 CORQUILLEROY
T/ + 33 2 38 98 00 64
F/ + 33 2 38 89 05 06
Affaire suivie par H. CHAMPIGNY
Tel : 02 54 90 91 23
E-Mail : herve.champigny@eurovia.com

**M. le Chef de Service Eau Environnement et Forêt
DDT du LOIRET**

181, rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX

Objet : *Carrière de BOUZY LA FORET*
Consultation du public pour notre demande d'autorisation de défrichement.
BILAN DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Corquilleroy, le 4 février 2016

A l'attention de Mme Céline GASTELLIER

Monsieur le Chef de service,

Par courrier du 27 novembre, vous nous informiez de la mise à disposition du public du 18 janvier au 3 février 2016 de notre dossier de demande d'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune de BOUZY-LA-FORÊT, demande complémentaire à notre demande d'autorisation de poursuivre et d'étendre notre site de carrière de la Plaine Saint-Agnan.

Par courrier du 7 janvier 2016, nous vous avons confirmé l'affichage sur le site de l'avis de mise à disposition du public de notre dossier de demande.

Pendant cette période de 17 jours entre le 18 janvier et le 3 février 2016, le dossier et le registre étaient donc consultables en mairie de BOUZY-LA-FORÊT aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Au terme de cette consultation à la date du 3 février 2016, il est apparu qu'aucune observation n'a été portée au registre mis à la disposition du public en mairie et joint à la présente.

En conséquence, nous maintenons notre projet selon les dispositions prises dans notre dossier qui a fait l'objet de l'avis de l'autorité environnementale du 4 novembre 2016, et nous engageons à se conformer aux prescriptions réglementaires et administratives qui nous seront édictées après autorisation préfectorale.

Vous souhaitant bonne réception de ce dossier dont une copie est également adressée à la mairie de BOUZY-LA-FORÊT, nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement complémentaire nécessaire à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Le Chef de service, à l'assurance de notre parfaite considération.

Hervé CHAMPIGNY
Service foncier et ICPE

